

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service de
prévention et de gestion des déchets

2023



EDITO

Le bilan annuel est l'occasion pour nous tous de faire un point d'étape sur la gestion des déchets du territoire. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis la mise en place du tri il y a 32 ans.

L'année 2023 a été marquée pour le SYPP par la mise en service de Syproval, outil le plus impactant sur les performances de valorisation des déchets produits sur nos territoires, et par la recherche d'un nouvel exutoire prenant en charge la collecte des biodéchets.

Désormais, l'engagement du Syndicat et de nos territoires dans des actions de réemploi et de prévention est devenu prioritaire. Dans un secteur en perpétuelle évolution, les défis qui nous attendent sont encore nombreux, notamment en matière de valorisation des déchets de déchèterie et de développement de l'économie circulaire, deux axes que je souhaite renforcer pour les années à venir.

Ensemble, donnons cet élan à nos territoires en étant acteurs de la transition écologique.

Bonne lecture à toutes et tous,



Alain GALLU
Président du SYPP

SOMMAIRE

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE	P. 01
Le territoire	P. 03
Les faits marquants	P. 05
Politique déchets	P. 06
Tonnages pris en charge	P. 07
PARTIE 1 : La prévention	P. 08
Axe 1 : Les biodéchets	P. 09
Axe 2 : L'économie circulaire	P. 10
Axe 3 : L'éco-exemplarité	P. 11
Axe 4 : L'accompagnement	P. 12
PARTIE 2 : Traitement des déchets	P. 13
MESURES ENGAGÉES EN 2023 EN FAVEUR DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT	P. 18
PARTIE 3 : Eléments financiers	P. 19

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière d'actions de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

Il intervient en pré et post-collecte, prenant en charge les déchets collectés par les collectivités.

Le SYPP a été créé en 2004, et réunit des communes ayant décidé de se rassembler pour s'occuper ensemble de la valorisation et du traitement des déchets de leurs habitants. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique.

La vocation initiale du SYPP s'est élargie ces dernières années au cadre plus vaste du développement durable. Si la valorisation et le traitement restent ses missions principales, le Syndicat se mobilise activement pour la prévention et la réduction des déchets à la source, le développement d'une économie circulaire et le réemploi local.

MISSIONS ET COMPÉTENCES

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés

- Toutes actions d'information et de communication visant à consommer autrement, ne pas produire et gérer in situ les déchets ;
- Passation avec les entreprises, de tous actes relatifs à la mission de service public afférents à la thématique.

Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés

- Toutes opérations ayant pour objet cette thématique ;
- Toutes questions relatives aux opérations de stockage et de valorisation énergétique ;
- La réalisation et la gestion d'équipements ;
- Opérations de transport, de tri ou de stockage ;
- Etudes et suivi de toutes questions relatives à cette thématique ;
- Maîtrise d'ouvrage des équipements relatifs à cette thématique ;
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public ;
- Surveillance des centres de valorisation, tri et traitement dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du Syndicat dans un but de protection du milieu naturel.

Accompagnement et représentation

- Organisation des services d'études, administratifs, juridiques et techniques ;
- Représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient une représentation ou une consultation.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les orientations stratégiques du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) couvrent une période 2021-2026, et constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 3 prochaines années. Elle s'articule autour de quatre axes forts :



1. Gestion intégrée des biodéchets, résorption du gaspillage alimentaire
2. Economie circulaire, recyclage et valorisation matière
3. Eco-exemplarité, communication active et engageante, consommation responsable
4. Accompagnement aux collectivités

Son élaboration, intégrant une consultation élargie de tous les acteurs, a permis de mettre en exergue plusieurs éléments à prendre en compte dans l'atteinte d'objectifs concrets et réalisables.

Afin de stabiliser la production de déchets par habitant et par an, l'objectif du SYPP est de garantir a minima le maintien de la performance actuelle, voire d'atteindre la performance régionale, afin de **réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2015.**



N'étant pas compétent en matière de collecte, le SYPP intervient sur les champs de la prévention, de la réduction, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses structures adhérentes qui conservent, elles, la compétence collecte.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés, le concours et l'engagement des EPCI est primordial.



LES OBJECTIFS QUANTIFIÉS ISSUS DU PLPDMA

A partir des différents objectifs réglementaires, il est nécessaire d'identifier où se situe le SYPP, afin d'être en mesure de prévoir les actions à mettre en place pour les atteindre.



Agir sur le gaspillage alimentaire



Développer un programme poussé de prévention des déchets à fort impact (*ordures ménagères, déchets non recyclables des déchèteries, végétaux, gravats*)



Mobiliser et engager les différents acteurs (usagers, élus, professionnels) dans la prévention des déchets (*réduction à la source*)

Objectif 2025 par rapport à 2019 : **-53 kg/an/hab**



PERFORMANCE DU TERRITOIRE : OÙ EN EST-ON ?



La performance régionale est fixée à 548kg/hab/an à l'horizon 2030.

LE TERRITOIRE

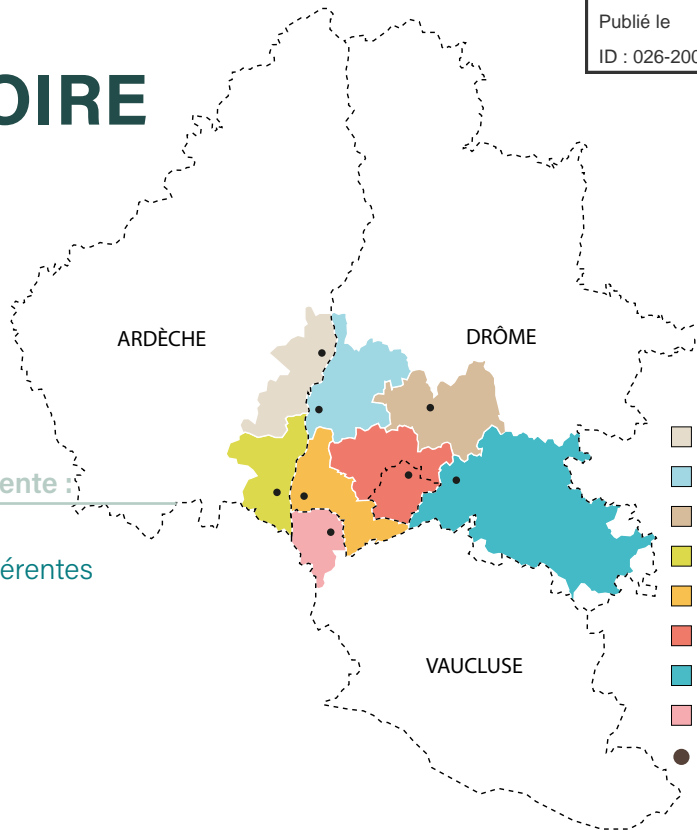
En 2023, le SYPP représente :



8 collectivités adhérentes

177 communes

235 933 habitants



- CC Ardèche Rhône Coiron
- CA Montélimar Agglomération
- CC Dieulefit Bourdeaux
- CC Ardèche Rhône Coiron
- CC Drôme Sud Provence
- CC Enclave des Papes Pays de Grignan
- CC Baronnies en Drôme Provençale
- CC Rhône Lez Provence
- Siège

15 communes
23 618 habitants

27 communes
69 571 habitants

21 communes
9 873 habitants

9 communes
19 331 habitants

14 communes
44 106 habitants

19 communes
23 386 habitants

67 communes
21 421 habitants

5 communes
24 627 habitants

Les collectivités

Ont la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés ;
Choisissent la méthode de collecte (implantation des points de collecte, programmation des ramassages) ;
Décident la fiscalité appliquée.



Le SYPP

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés ;
Valorisation et traitement des déchets ;
Accompagnement et représentation des membres du territoire.



LES INSTANCES

Le Comité Syndical

Le SYPP est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres.

Il a pour mission de définir la politique du Syndicat.

La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population.

Montélimar Agglomération	6 sièges
Drôme Sud Provence	5 sièges
Enclave des Papes Pays de Grignan	3 sièges
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	3 sièges
Ardèche Rhône Coiron	3 sièges
Dieulefit - Bourdeaux	2 sièges
Baronnies en Drôme Provençale	3 sièges
Rhône Lez Provence	3 sièges

Le Bureau Syndical

Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau, organe exécutif du Syndicat. Il est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le Comité Syndical. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.

La configuration du Bureau, souhaitée par Alain GALLU, Président du SYPP, permet une représentativité de chacun des EPCI du territoire.

Alain GALLU



Président

Yves COURBIS



1er vice-président
Grands projets

Roland RIEU



2e vice-président
Valorisation matière

Pierre-André VALAYER



3e vice-président
Valorisation organique

Philippe BERRARD



4e vice-président
Prévention et réduction

Olivier SALIN



5e vice-président
Valorisation énergétique et traitement

Hélène MOULY



6e vice-présidente
Réemploi et déchèteries

Paul SAVATIER



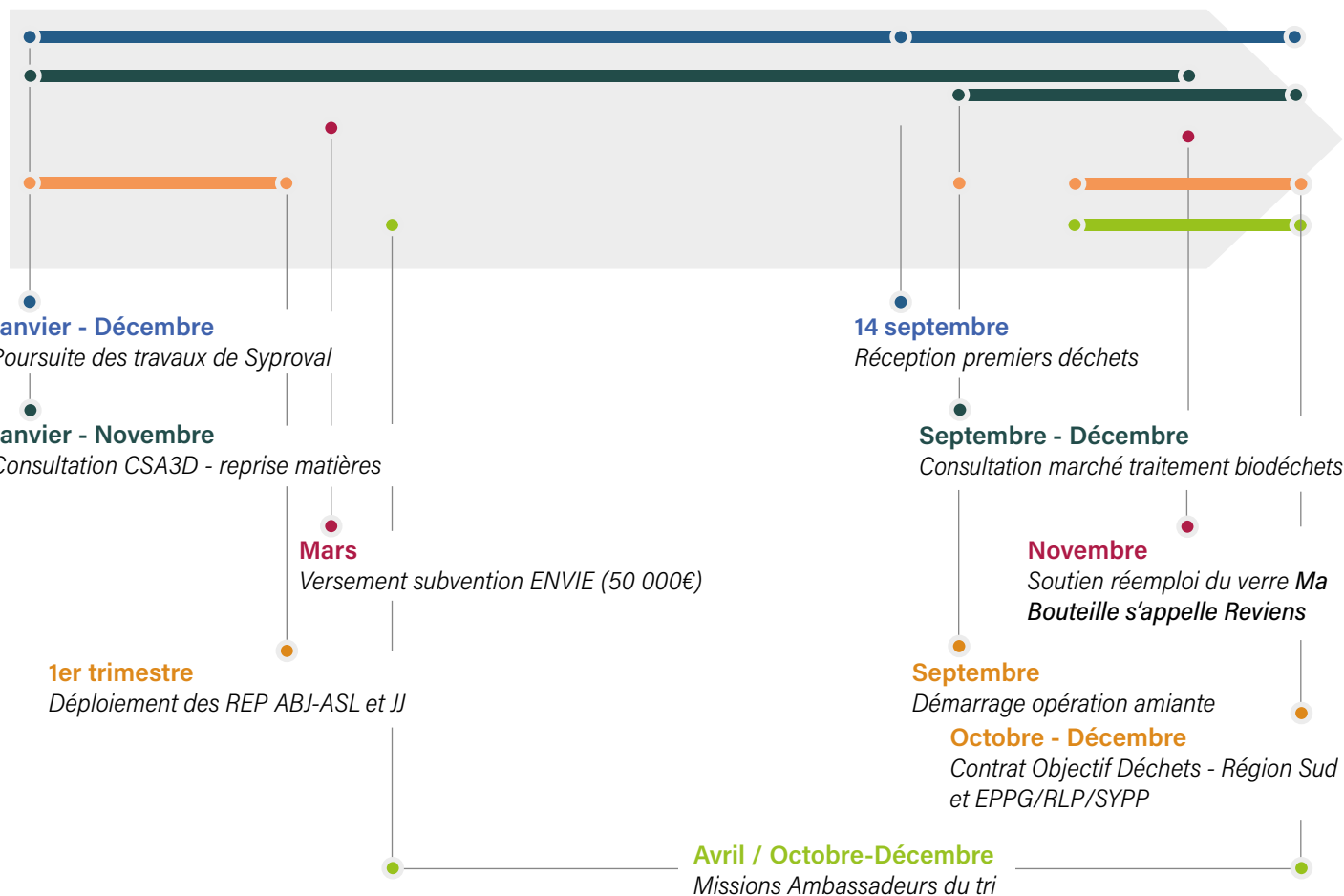
7e vice-président
Filières de recyclage et revente des matières recyclées

Anthony ZILIO



8e vice-président

LES FAITS MARQUANTS



Travaux et visites Syproval



Missions Ambassadeurs du tri



Rencontre Ma Bouteille s'appelle Reviens



POUR ALLER PLUS LOIN

Pour comprendre ce qu'est une REP

● ZOOM SUR LES REP DÉPLOYÉES :

Articles de Sports et de Loisirs (ASL) : mise en place sur 7 déchèteries du territoire, permettant de collecter 13,2 t. ;

Articles de Bricolage et Jardinage thermiques (ABJ) : mise en place sur 3 déchèteries du territoire, permettant de collecter 4,1 t. ;

Articles de Bricolage et Jardinage hors thermiques (ABJ) : mise en place sur les 23 déchèteries du territoire, permettant de collecter 101 t. ;

Jeux et Jouets (JJ) : mise en place sur les 23 déchèteries du territoire, permettant de collecter 25 t.

ANALYSE ET COMPARATIF

TONNAGES PRIS EN CHARGE

En 2023, le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) prend en charge les déchets ménagers et assimilés de 235 933 habitants répartis sur 177 communes du sud Drôme Ardèche et nord Vaucluse.

158 501 tonnes traitées
par le SYPP soit **672 kg par habitant**

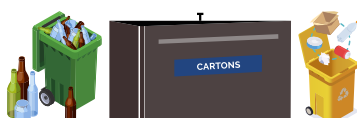


37,6%



59 401 tonnes d'ordures ménagères soit
252 kg par habitant

11,7%



18 562 tonnes de déchets issues du tri sélectif soit
79 kg par habitant

50,7%



80 538 tonnes de déchets issues des déchèteries soit
341 kg par habitant
dont **2 584 tonnes** issues des plateformes végétaux



RAPPEL DES OBJECTIFS 2025 ISSUS DU PLPDMA



Ordures ménagères
(en kg/hab)



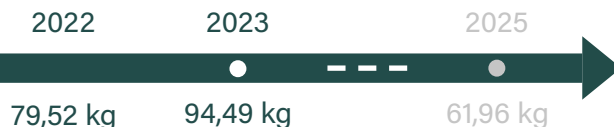
Collecte sélective
(en kg/hab)



Déchets non recyclables déchèteries
(en kg/hab)



Végétaux de déchèteries
(en kg/hab)



PARTIE 1

LA PRÉVENTION



La prévention consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. Elle s'applique aux différents stades du cycle de vie du produit : conception, production, distribution, consommation.

Plusieurs enjeux guident la prévention des déchets, parmi lesquels :

- Une économie de matières premières épuisables ;
 - La limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
 - Les économies financières liées au traitement des déchets.
-



AXE 1 : LES BIODÉCHETS

Les biodéchets représentent encore **un tiers du contenu de la poubelle grise (ordures ménagères)** des Français. Ce gisement non négligeable doit être détourné en vue d'une **économie circulaire de la matière organique**.

Le **compostage (partagé ou individuel)** est une solution de proximité adaptée à l'ensemble des typologies du territoire et à la grande majorité des usagers.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Développer le compostage partagé et individuel
2. Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire
3. Développer les collectes des biodéchets
4. Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- 1 réseau actif de guides composteurs ;
- 146 guides composteurs formés ;
- 46 placettes de compostage partagé avec petits équipements et signalétique ;
- 1 groupe de travail sur les biodéchets ;
- Transfert de l'opération des composteurs individuels aux EPCI membres ;
- Proposition d'une solution supplémentaire pour la gestion domestique des biodéchets : le lombricompostage.

Placette de compostage partagé : financement de 18 placettes avec petits équipements et signalétique



33 stagiaires formés formés guides composteurs (financement SYPP)



15 lombricomposteurs vendus avec prise en charge par le SYPP à hauteur de 50% du coût complet



Newsletter «SENS» : envoi de 4 numéros aux techniciens du territoire, pour relai auprès de leur réseau respectif



Illustrations sur la thématique des biodéchets : travail avec une illustratrice Montilienne sur 3 séries de 5 vignettes présentant les solutions mises en place sur le territoire du SYPP



Emission de radio : intervention au micro de la radio locale sur des solutions existantes sur notre territoire en vue de la généralisation du tri à la source des biodéchets



AXE 2 : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le SYPP souhaite participer à l'émergence de solutions locales de réemploi ou de recyclage afin de favoriser la hiérarchie des modes de traitement (déploiement de nouvelles REP en déchèteries, don d'objets, réparation, réemploi, «surcyclage» ...).

Plus de la moitié des déchets déposés dans la benne des déchets non recyclables de déchèterie pourrait être triée grâce à une réorientation in situ. Il en va de même avec les déchets ménagers non recyclés qui pourraient être bien valorisés grâce au renforcement du geste de tri des citoyens.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Accroître le tri sélectif
2. Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie
3. Encourager l'émergence d'une économie circulaire

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- Etudier et anticiper les évolutions réglementaires, techniques et participer à l'émergence de nouvelles filières REP ;
- Participer au développement de nouvelles filières de recyclage ;
- Aide au démarrage de la boutique ENVIE ;
- Partenariat avec Ma Bouteille s'appelle Reviens dans un projet de relance de la consigne des contenants en verre ;
- Mise en service d'un centre de tri performant pour la collecte sélective.

Partenariat avec ENVIE Drôme

Ardèche : second versement de 50 000€ faisant suite au premier survenu en 2022 suite à la délibération du 21 septembre 2021 concernant le versement d'une aide financière au démarrage d'un montant de 100 000€ TTC pour la création d'un site de réemploi, de réparation et revente des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

En 2023, Envie Drôme Ardèche a vendu 1 192 machines avec garantie de 2 ans, à un prix de vente moyen inférieur de 100€ par rapport au neuf.

Déchets évités : 60 tonnes



L'opération amiante qui s'est déroulée du 04 septembre au 29 décembre a permis de prendre en charge **44,28 tonnes de déchets d'amiante lié**.

Le SYPP a reçu 175 demandes (163 acceptées et 12 refusées car provenant de territoire hors SYPP). 135 apports ont été effectués auprès du prestataire Plancher Environnement à Lavilledieu (07).

Partenariat avec Ma Bouteille s'appelle Reviens 2022-2025 :

financement de 24 000€ pour des outils de collecte.

En 2023, 120 000 bouteilles ont été réemployées sur le territoire du SYPP. **Déchets évités : 60 tonnes**

Première édition des réunions d'information à destination des professionnels du territoire.



Sensibilisation en porte-à-porte :

mission réalisée entre avril et décembre 2023 par les associations Ecate et Bourgs en Transition, les ambassadeurs du tri ont réalisé une mission de sensibilisation au tri auprès de 4 EPCI adhérents.

Objectif : sensibiliser et mobiliser les administrés sur l'amélioration des pratiques de tri.



AXE 3 : L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Pour encourager et systématiser la prise en compte des enjeux de réduction des déchets, le SYPP envisage de proposer un panel d'outils de promotion destinés au grand public. Ces outils auront pour but d'**accentuer l'engagement citoyen et de valoriser les démarches éco-responsables**.

Les actions mises en place sur la thématique de l'éco-exemplarité permettent d'encourager les démarches similaires et d'engager les mutations à venir.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Eco-exemplarité du SYPP
2. Développer les actions de prévention et de sensibilisation
3. Promouvoir les modes de gestion intégrés des déchets végétaux

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- Nouveau marché des bas de quais de déchèterie ;
- Développement d'outils de prévention des déchets ;
- Déploiement des composteurs partagés ;
- Mise en place d'un lombricomposteur en interne ;
- Un jeu de société ChatMalin Ecolibri ;
- Partage d'un calendrier dédié aux journées thématiques ;
- Poursuite des formations en soutien des structures adhérentes.

Nouveau site internet : le SYPP fait évoluer ses outils de communication digitale pour offrir une meilleure lisibilité du contenu et un confort de navigation. Ce site propose des contenus entièrement retravaillés, de nombreuses ressources documentaires et l'ensemble des publications du Syndicat qui permettent une transparence de ses activités.



[Cliquer pour visiter le site](#)

Réception des premiers déchets à Syproval : construit en 14 mois sans surcoût ni incident administratif ou juridique, Syproval s'inscrit dans une démarche vertueuse d'économie circulaire, transformant les déchets issus des ordures ménagères et des déchets non recyclables des déchèteries et des entreprises en produit combustible. Au coeur du process, les déchets passent dans différentes machines qui jalonnent 2 lignes distinctes. **Leur mission** : exploiter le potentiel énergétique des déchets et produire un combustible se substituant aux énergies fossiles.



Distribution gratuite de compost : en partenariat avec Alcyon et ses EPCI adhérents, le SYPP a organisé 2 distributions (printanière et automnale).

Quantité récupérée : 514,28 tonnes



Rédition du mémo tri qui guide l'usager sur la totalité des flux qu'il peut rencontrer : tri sélectif, ordures ménagères, déchèteries. Ce nouveau document fait également mention d'éco-gestes à adopter au quotidien pour réduire ses déchets à la source.

Participation au Green Friday®

: en partenariat avec ENVIE et MAIF Le Teil, le SYPP a pris part à un après-midi placé sous le signe de la sensibilisation pour repenser notre mode de consommation à travers un stand sur les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE).



AXE 4 : L'ACCOMPAGNEMENT

Le SYPP propose d'accompagner ses collectivités membres afin que **l'ensemble des services de gestion des déchets possèdent les moyens d'optimisation du service de manière cohérente.**

Le SYPP propose aux collectivités les outils fiscaux qui peuvent renforcer **l'efficacité des politiques déchets.**

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention
2. Accompagner l'optimisation technique et financière
3. Encourager l'utilisation des outils fiscaux pour la prévention

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- Conférence annuelle des Présidents ;
- Diffusion entre les collectivités des projets et bonnes pratiques ;
- Visites thématiques dédiées aux EPCI membres et aux élus ;
- Utilisation globale de l'outil Sindra/Sinoe ;
- Acquisition d'un kit de caractérisation ;
- Mise à disposition d'un simulateur financier pour chaque structure ;
- 100% des collectivités utilisent ComptaCoût (avec groupe de travail d'accompagnement) ;
- Tableau de bord de suivi des coûts et tonnages.

Déploiement de nouvelles REP :

2 nouveaux flux viennent compléter les REP déjà en place : **Articles de Bricolage et Jardinage**, et **Jeux-Jouets**. La REP **Articles de Sports et Loisirs** est en test sur 5 déchèteries. Les équipes techniques du SYPP ont obtenu les soutiens Cyclevia pour les **huiles de vidange**.



Sensibilisation au tri : 15 visites du centre de tri Métropolis ont été effectuées via l'association Les Connexions, **permettant de sensibiliser 363 personnes.**



Accompagnement des techniciens :

candidatures aux appels à projet CITEO, organisation de réunions pour les soutiens financiers (notamment le barème G), temps d'information sur le réemploi et les obligations dans les années futures.

Comité technique trimestriel :

les techniciens des territoires membres se réunissent une fois par trimestre pour faire le point sur leurs actualités, partager leurs retours d'expérience et échanger sur des problématiques communes. Ces rencontres peuvent faire l'objet de visites sur et hors territoire, proposer l'intervention d'éco-organismes ou réaliser des ateliers thématiques.



Utilisation de ComptaCoût :

accompagnement des techniciens au remplissage de la matrice des coûts pour une utilisation optimale. *ComptaCoût est une méthode conçue par l'Ademe qui présente de façon standardisée les coûts du service public de prévention et de gestion des déchets.*

Visite en comité technique :

partage et retour d'expérience sur la mise en place de la taxe incitative auprès du territoire du Gard Rhodanien.

PARTIE 2

TRAITEMENT DES DÉCHETS



La gestion des déchets passe notamment par le traitement des déchets, qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement.

15 juillet 1975 : première loi française sur la gestion des déchets, dont les dispositions seront renforcées par la loi du 13 juillet 1992 définissant les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion :

- **Prévenir ou réduire** la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- **Organiser le transport** des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- **Valoriser les déchets** par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- **Assurer l'information du public** sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets ;

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 qui vise à réduire de 50% la quantité des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation en matières premières ;

Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

TONNAGES GLOBAUX ET ÉVOLUTION

DÉCHETS TRIÉS

64 033 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



DÉCHETS RÉSIDUELS

16 505 tonnes
issues des déchets non recyclables
de déchèteries

18 562 tonnes
issues de la collecte
sélective

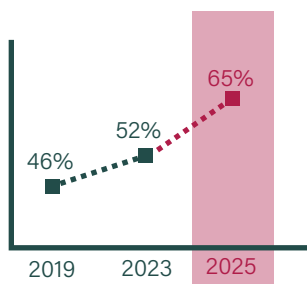


BILAN
DES TONNAGES
PRIS EN CHARGE
PAR LE SYPP

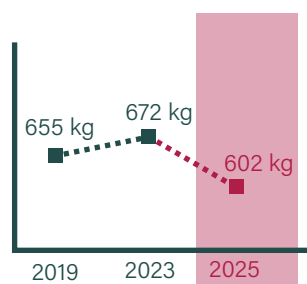
59 401 tonnes
issues du bac gris
(ordures ménagères)



Evolution valorisation matière des déchets non dangereux



Evolution des tonnages déchets ménagers et assimilés (DMA)



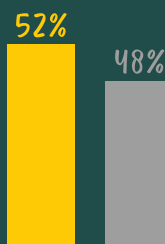
2022



- Population : 223 212 habitants
- Déchets produits : 148 886 tonnes
- Kg/habitants : 667 kg

	2022	Evolution n-1	kg/habitant
Déchets triés	74 449 t.	+ 1,5%	334 kg
Déchets résiduels	74 437 t.	+ 3,2%	333 kg

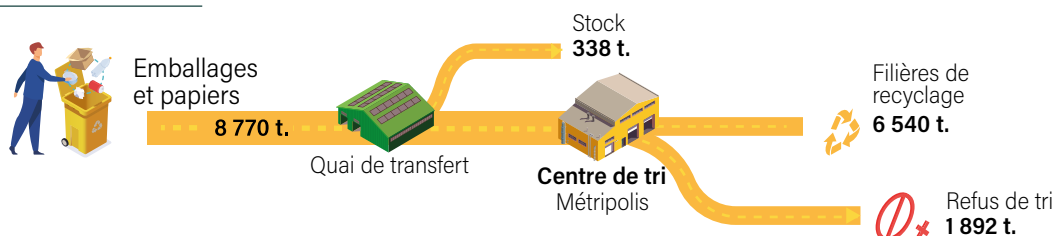
2023



- Population : 235 933 habitants
- Déchets produits : 158 501 tonnes
- Kg/habitants : 672 kg

	2023	Evolution n-1	kg/habitant
Déchets triés	82 595 t.	+ 11%	350 kg
Déchets résiduels	75 906 t.	+ 2%	322 kg

TONNAGES SYPP COLLECTE (hors déchèteries)



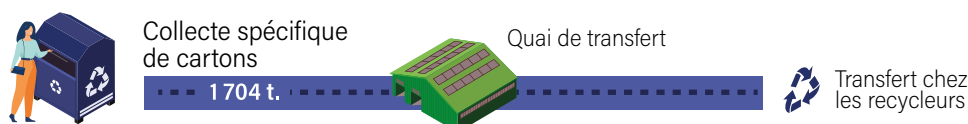
Consignes de tri	2023	Evolution n-1	kg/habitant
Multimatériaux	6 941 t.	+ 25%	30 kg
Emballages	1 266 t.	- 23%	5 kg
Papiers	563 t.	- 54%	2 kg
TOTAL	8 770 t.	+ 4%	37 kg

Les écarts au niveau de l'évolution en n-1 s'expliquent par le passage à la collecte en multimatériaux dans deux collectivités membres.

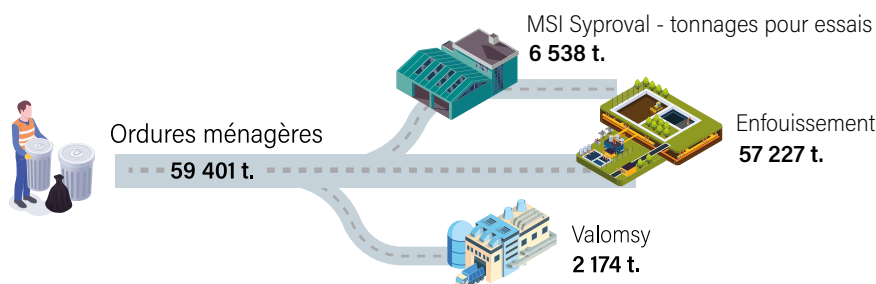


Consignes de tri	2023	Evolution n-1	kg/habitant
Verre	8 087 t.	- 1%	34 kg

La baisse peut s'expliquer par le déploiement de points de collecte en partenariat avec Ma Bouteille s'appelle Reviens pour le retour de la consigne du verre sur le territoire, qui a permis d'éviter 60 tonnes de déchets. En agrégeant cette quantité, la production est stable par rapport à 2022.



Consignes de tri	2023	Evolution n-1	kg/habitant
Cartons	1 704 t.	+ 9%	7 kg



Consignes de tri	2023	Evolution n-1	kg/habitant
Ordures ménagères	59 401 t.	+ 2%	252 kg

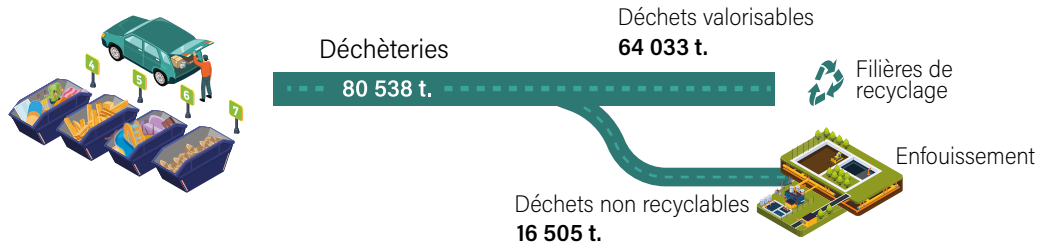
En phase d'essai, les combustibles produits par Syproval n'ont pas pu être valorisés énergétiquement, ce qui est normal (notamment à cause du réglage des machines durant la période de montée en puissance). La production a été envoyée au centre d'enfouissement.



CLIQUEZ SUR LES LOGOS POUR DÉCOUVRIR LES TONNAGES DES COLLECTIVITÉS MEMBRES



TONNAGES SYPP COLLECTE (déchèteries)



Déchets (flux)	2023	2022	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	16 505 t.	16 287 t.	+ 1,33%	70 kg
Cartons	1 892 t.	1 873 t.	+ 1,01%	8 kg
Végétaux	22 293 t.	17 749 t.	+ 25,6%	94 kg
Bois	6 515 t.	6 426 t.	+ 1,38%	28 kg
Ferraille	2 951 t.	2 747 t.	+ 7,43%	13 kg
Gravats	22 177 t.	20 595 t.	+ 7,68%	94 kg
Eco-mobilier	4 678 t.	3 881 t.	+ 20,54%	20 kg
DDS	548 t.	428 t.	+ 28,04%	2 kg
Eco-DDS	190 t.	225 t.	- 15,56%	0,8 kg
DEEE	2 112 t.	1 943 t.	+ 8,7%	9 kg
Placoplâtre	89 t.	36 t.	+ 147,22%	0,3 kg
Huiles	122 t.	138 t.	- 11,59%	0,5 kg
Pneus	289 t.	213 t.	+ 35,68%	1,2kg
Néons/ampoules	10 t.	5 t.	+ 100%	0 kg
Piles	14 t.	12 t.	+ 16,67%	0 kg
ASL	13 t.	-	-	0 kg
ABJ	4 t.	-	-	0 kg
Menuiserie fin vie	42 t.	32 t.	+ 31,25%	0,2 kg
Batteries	-	11 t.	-	-
Polystyrène	94 t.	6 770 m3	-	0,4 kg
TOTAL	80 538 t.	72 601 t.	+ 10,93%	341,4 kg

EVOLUTION TONNAGES GLOBAUX - ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2010 (à territoire équivalent)

	2010	2023	Evolution %	Point indice
Montélimar Agglomération	35 737 t.	42 714 t.	+ 19,5%	120
Ardèche Rhône Coiron	12 931 t.	14 841 t.	+ 14,8%	115
Baronnies en Drôme Provençale	13 367 t.	14 763 t.	+ 10,4%	110
Dieulefit-Bourdeaux	5 671 t.	7 702 t.	+ 35,8%	136
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	11 333 t.	12 696 t.	+ 12%	112
Drôme Sud Provence	23 388 t.	28 064 t.	+ 20%	120
Enclave des Papes Pays de Grignan	11 947 t.	17 260 t.	+ 44,5%	144
Rhône Lez Provence	14 604 t.	20 460 t.	+ 40,1%	140
TOTAL SYPP	128 978 t.	158 501 t.	+ 22,9%	123

RATIO PAR HABITANT DES FLUX CIBLÉS DANS LE PLPDMA DE 20

	Ratio/hab 2019	Ratio/hab 2023	Objectif 2025	Ratio/hab 2025
Tri sélectif	67 kg	79 kg	+ 21 kg	88 kg
Ordures ménagères	270 kg	252 kg	- 88 kg	182 kg
Végétaux déchèterie	77 kg	94 kg	- 15 kg	62 kg
Non-recyclables déchèteries	76 kg	70 kg	- 15 kg	61 kg

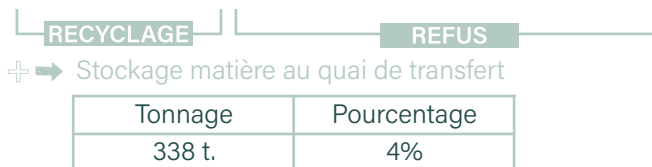
NATURE DES TRAITEMENTS



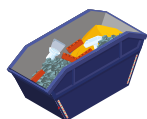
OMR (bac gris)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	-	-	57 227 t.
Taux	-	-	100%



TRI (bac jaune)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	6 540 t.	1 003 t.	889 t.
Taux	74,6%	11,4%	10%



VÉGÉTAUX	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	22 293 t.	-	-
Taux	100%	-	-



GRAVATS	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	22 177 t.	-	-
Taux	100%	-	-

TAUX DE VALORISATION



Matière	Energétique	Stockage	Réemploi
48%	3%	49%	1%

MESURES ENGAGÉES EN 2023

Le SYPP a, au travers de ses projets et engagements, pris des **mesures pour réduire les effets préjudiciables** sur l'Homme et l'environnement.



LE PROCESS DE SYPROVAL

- Unité de préparation de combustible valorisé énergétiquement, permettant aux industries énergivores de se substituer aux énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) et primaires (bois).
- Qualité de vie au travail et risque sanitaire : le délégataire en charge de la construction et de l'exploitation s'est engagé dans un projet d'atomisation des poussières issues de la réception et du traitement des ordures ménagères et des déchets non-recyclables des déchèteries et entreprises.
- Le process mécanique de la chaîne de traitement propose une réduction du pouvoir méthanogène des ordures ménagères grâce au bioséchage.
- Le process est équipé d'un système permettant de réduire les envois et de s'engager contre la pollution plastique de l'environnement.

Réemploi du verre : en 2021, le SYPP a signé un partenariat avec **Ma Bouteille s'appelle Reviens** et s'engage ainsi dans un projet de relance de la consigne du verre sur son territoire.

2023 en chiffres :

- 8 300€ de dépenses soutenir le déploiement de point de collecte ;
- 14 producteurs du territoire se sont engagés auprès de notre partenaire, et 10 points de collecte ont été installés ;
- 119 500 bouteilles réemployées, soit une économie de 60 tonnes de déchets, de 58 tonnes de carbone et 117m³ d'eau.

Le réemploi se démarque et permet d'économiser jusqu'à 79% d'énergie, 76% d'émissions de gaz à effet de serre, et 51% d'eau par rapport au recyclage.

Réduction de l'enfouissement grâce à Syproval : en tant que structure compétente en matière de traitement des déchets, le SYPP se trouve confronté à deux contraintes nationales :

- Réduction de la capacité des centres d'enfouissement ;
- Réduction de 50% des tonnages destinés à l'enfouissement.

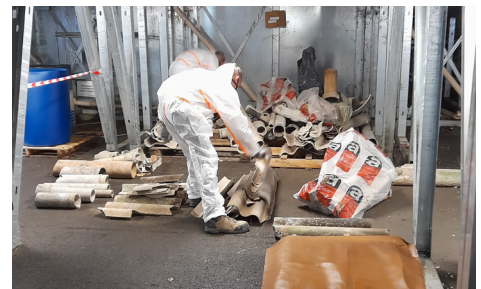
Syproval a commencé à réceptionner sur site les ordures ménagères le 31 août, détournant de l'enfouissement 6 538 tonnes de déchets.



Opération amiante - assainissement des déchèteries du territoire :

collecte exceptionnelle d'amiante afin de faire retirer l'amiante déposée par les usagers sur certaines déchèteries du territoire en toute sécurité et dans les normes environnementales. Cette opération a permis de réduire les risques sanitaires pour les usagers et les gardiens, et de pollution environnementale.

3,71 tonnes ont été traitées.



Prestataires transport et traitement :

surveillance accrue des conditions liées au nouveau marché des bas de quai de déchèteries :

- Veille aux conditions de sécurité des transports, notamment au bâchage des bennes (pour éviter les envois dans la nature) ;
- Tassage des bennes permettant de limiter le nombre de rotations en déchèterie et de réduire la circulation de camions sur la route ;
- Demande des bilans d'usage des biocarburants dans le cadre des transports.

Marché des déchèteries : usage de bennes de réemploi réparées par insertion sociale, qui était l'une des clauses du marché).



PARTIE 3

ÉLÉMENTS FINANCIERS



 RÉSULTATS D'EXERCICE - DÉPENSES GLOBALES

FONCTIONNEMENT

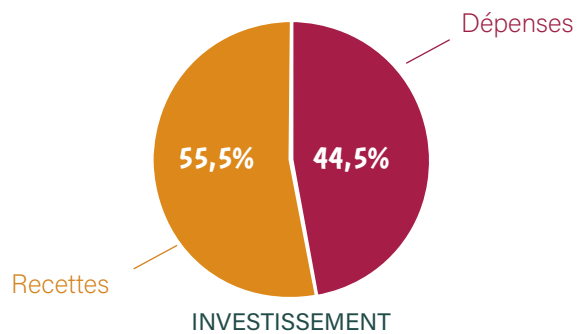
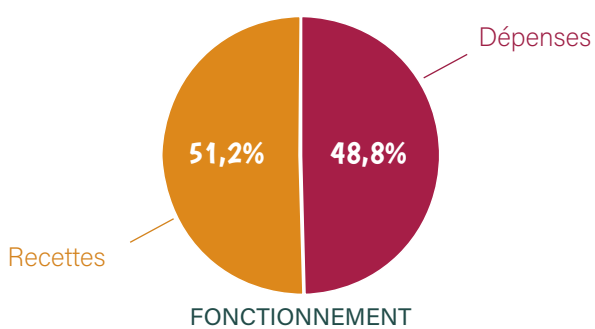
Dépenses : 25 226 510,33 €

Recettes : 26 506 135,73€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 23 632 778,72 €

Recettes : 26 532 859,14 €




DANS LE DÉTAIL
**DÉPENSES
FONCTIONNEMENT
2023**

Code	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	23 558 899,67 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	438 760,60 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 815,34 €
65	Autres charges de gestion courante	67 450,19 €
66	Charges financières	633 739,04 €
67	Charges spécifiques	504 845,49 €
68	Dotations amortissements, dépréciations	0,00 €
TOTAL		25 226 510,33 €

**RECETTES
FONCTIONNEMENT
2023**

Code	Libellé	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement reporté	408 330,36 €
013	Atténuations de charges	3 652,50 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 149,24 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	3 504 277,95 €
74	Dotations et participations	22 545 669,03 €
75	Autres produits de gestion courante	35 125,33 €
77	Produits spécifiques	1 931,32 €
TOTAL		26 506 135,73 €

Code	Libellé	Réalisé
040	Opé. ordre de transfert entre sections	7 149,24 €
041	Opé. patrimoniales	205 436,40 €
16	Emprunts et dettes assimilés	659 073,07 €
20	Immobilisations incorporelles	28 068,00 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	47 937,70 €
23	Immobilisation en cours	22 635 114,31 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00 €
TOTAL		23 632 778,72 €

**DÉPENSES
INVESTISSEMENT
2023**

Code	Libellé	Réalisé
001	Excédent d'investissement reporté	215 131,97 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 815,34 €
041	Opé. patrimoniales	205 436,40 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	86 471,43 €
13	Subventions d'investissement reçues	20 446,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	25 982 558,00 €
TOTAL		26 532 859,14 €

**RECETTES
INVESTISSEMENT
2023**

PRINCIPALES DÉPENSES - PRESTATAIRES

Libellé	Dépense
Plancher Environnement	388 608,96 €
Alcyon	589 744,53 €
Veolia	1 635 547,15 €
Coved	34 602 820,54 €
<i>dont investissement travaux Syproval</i>	<i>22 581 171,31 €</i>
Chimirec	446 259,71 €
ALT	38 910,52 €
Suez	153 721,54 €
Seritechnic	10 307,09 €
Valorsol	49 331,35 €
Valomsy	284 780,07 €
Benne orange	32 381,84 €
Inddigo	79 428,00 €
SARL JRC Désamiantage	40 854,63 €
Sytrad	863 990,31 €
Coved traitement Syproval	2 386 742,70 €
Métripolis	1 155 416,77 €

MONTANT DES RECETTES perçues au titre de la valorisation, par flux

Flux	Recettes
OMR	-
Verre	233 917,00 €
Papiers	11 395,00 €
Emballages	67 451,00 €
Multimatériaux	424 084,00 €
Déchèteries	256 583,00 €
Déchets verts	-
Cartons pro	40 482,00 €
Bornes carton	79 262,00 €
Déchets dangereux	-

 INDICATEURS DES FLUX

Coût aidé global et par flux en € HT

Flux	€ HT	Coût aidé (HT/t)
OMR	9 977 455,00 €	168 €
Verre	- 310 703,00 €	- 38 €
Papiers	- 25 466,00 €	- 45 €
Emballages	181 771,00 €	144 €
Multimatériaux	532 120,00 €	77 €
Déchèteries	6 684 391,00 €	119 €
Déchets verts	35 824,00 €	16 €
Cartons pro	- 102 640,00 €	- 148 €
Bornes carton	- 195 001,00 €	- 184 €
Déchets dangereux	10 984,00 €	347 €

Coût complet (charges uniquement) par étape technique global et par flux

Flux	Charges structure	Transport	Tri/Traitement	TOTAL
OMR	206 441,00 €	147 853,00 €	9 624 428,00 €	9 978 723,00 €
Verre	-	-	-	-
Papiers	-	-	23 368,00 €	23 368,00 €
Emballages	106 067,00 €	63 009,00 €	333 686,00 €	502 762,00 €
Multimatériaux	265 528,00 €	324 479,00 €	1 478 981,00 €	2 068 988,00 €
Déchèteries	235 525,00 €	-	7 283 424,00 €	7 518 950,00 €
Déchets verts	-	-	35 824,00 €	35 824,00 €
Cartons pro	-	-	11 948,00 €	11 948,00 €
Bornes carton	-	-	16 113,00 €	16 113,00 €
Déchets dangereux	-	-	10 984,00 €	10 984,00 €

MONTANT GLOBAL DES AIDES ET SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

Libellé	Dépense
ADEME	33 100,01€
CITEO	1 901 704,81€
ECO-DDS	34 699,87€
ECOLOGIC	171 870,08€
ECOMAISON	169 104,24€
TOTAL	2 310 479,01€

